

## COMMUNIQUE DU 6 JUILLET 2023

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Avant la trêve estivale, je vous souhaite de pouvoir trouver un temps légitime et adapté de repos et de congés bien mérité, quel que soit votre exercice.

Je souhaite également partager avec vous quelques informations.

### **PDSA : NOUVEAU CAHIER DES CHARGES 2023-2028**

Le cahier des charges régional de la PDSA est en passe d'être finalisé. Sa déclinaison départementale verra une modification profonde de l'activité PDSA. En effet, la totalité du département...je dis bien la totalité du département, répondra à ses obligations en assurant 100 % de présence des médecins généralistes aux horaires de la PDSA en soirée et en week-end.

Une nouvelle évolution majeure des 32 secteurs collera dorénavant aux nouvelles 15 CPTS et à la réalité d'une demande professionnelle attendue pour exercer en Maison Médicale de Garde (MMG) sécurisée et postée **répondant uniquement après régulation téléphonique préalable.**

**Encore une zone limitrophe n'a pas modifié son fonctionnement.** Concernant la ville de Toulouse, et nonobstant des propos décalés de certains MG, ce n'est plus 3 médecins de garde par jour mais **7 médecins** qui sont maintenant de garde avec une meilleure répartition.

Concernant les médecins qui souhaitent demander une exemption de garde, il convient de rappeler qu'il est impératif de produire des justificatifs à l'appui de toute demande pour que la commission PDSA puisse, **en toute confidentialité**, procéder à l'étude en toute connaissance de cause : [ici](#)

### **Télémédecine : exercice exclusif IMPOSSIBLE**

Conformément aux principes éthiques définis par la Commission Européenne en 2022, l'activité présentielle est le socle de la prise en charge du patient ; **la télémédecine peut être une aide mais l'examen clinique reste indispensable.**

La télémédecine facilite incontestablement l'accès aux soins en période épidémique et, dans un certain nombre de cas, constitue un complément utile dans la prise en charge des patients.

Si le médecin téléconsultant n'exerce pas en présentiel dans le même territoire que le patient, la méconnaissance de la réalité du terrain par le médecin posera difficulté et sera un acte clairement dégradé voire dangereux.

**Il ne peut donc être accepté** qu'un médecin prenne en charge un patient :

- ✓ sans possibilité de procéder lui-même à un examen clinique chaque fois que cela est souhaitable ;
- ✓ sans aucun ancrage territorial ni aucune connaissance du tissu sanitaire et médicosocial ;
- ✓ sans se préoccuper de son parcours de soins ;
- ✓ sans apporter une garantie que la continuité des soins pourra être assurée.

La prise en charge de patients, exclusivement en téléconsultation, porte atteinte aux exigences déontologiques de qualité, de sécurité et de continuité des soins.

N'hésitez pas à consulter le [rapport adopté par le CNOM](#).

## Médecine esthétique

L'Ordre des médecins est favorable à une formation universitaire pour les actes médicaux à visée esthétique ([communiqué ici](#)).

Il est temps d'en finir tout d'abord avec les **exercices illégaux de la médecine** réalisés quotidiennement par des Non-Médecins dans des arrière-boutiques ou dans des instituts de pseudo bien-être. Nous menons d'ailleurs, en concertation avec le parquet, des actions pénales sans aucune ambiguïté.

Il est temps également de vérifier les capacités actuelles d'actes à visées esthétiques de nos confrères.

Le CNOM a décidé également de s'emparer de la problématique des activités médicales des médecins à visée esthétique. Celles-ci ne sauraient se comprendre, s'envisager et probablement s'autoriser qu'en complément de l'exercice de chaque spécialité. Ces activités ne sont pas une qualification rappelons-le.

## Communications/informations

### Remplacements / assistanat / adjuvat / collaboration

Concernant plus particulièrement les remplacements et notre site [rempla31.fr](#), le choix que nous avons fait en 2019 s'avère d'ores et déjà payant en termes de volume de remplacement et de nombre de collaborations. [Le bilan : ici](#). L'application stricte des textes réglementaires en matière de remplacements libéraux n'a pas été sans effet.

**Rappel** : pour donner suite au communiqué du 4 novembre 2021, les remplacements dits « réguliers » ne sont plus autorisés, et ce afin de redonner un souffle juste et équitable aux remplacements réglementaires et ainsi apporter une réponse légitime à l'attente de chaque médecin installé sur la Haute-Garonne.

L'évolution en chiffres : depuis 2019, le Conseil départemental de la Haute-Garonne de l'Ordre des médecins (CDOM31) a traité 2 fois plus de contrats de collaboration. Beaucoup de médecins ont fait évoluer leur mode d'exercice vers de la collaboration, plus adaptée à leur organisation professionnelle du moment.

Enfin et pour les médecins qui s'étonneraient de se voir demander des justificatifs en cas de remplacement pour congés maternité, arrêts maladie ou autres de longue durée, nous vous rappelons que l'Ordre des médecins, institution de droit privé avec une mission de service public est sous le contrôle permanent de la Cour des comptes. **Il ne s'agit donc pas d'une intrusion dans la vie privée mais d'une application stricte de la règle, tout justificatif produit restant bien sûr confidentiel et soumis au secret.**

## Entraide ordinale

En ces temps particulièrement mouvants tant au niveau sociétal qu'au niveau professionnel, je vous rappelle que la commission d'entraide du CDOM31 reste à votre disposition pour vous apporter **en toute confidentialité** toute aide dont vous pourriez avoir besoin épaulée en cela aussi par l'[association MOTS](#). N'hésitez donc pas à nous contacter sur : [entraide31@ordre.medecin.fr](mailto:entraide31@ordre.medecin.fr).

Toujours dans le cadre de l'entraide ordinale départementale, le Docteur LE GOFF Annabelle, membre actif de cette commission prépare le DIU Soigner les soignants (enseignement universitaire). De son travail, est né un questionnaire pour évaluer l'idée que chacun des médecins du 31 se fait de son Ordre départemental. Je vous remercie de bien vouloir le compléter via le lien suivant afin de participer à cette étude dont les résultats vous seront bien sûr transmis en suivant : <https://docs.google.com/forms/d/1F2h3Q0y4tJlfeORug7IGg6wb2dcaLeLTrB95kh0VHxE/edit?usp=drivesdk>

## Commission VVS : Violences – Vigilance - Sécurité

La commission Vigilance Violences Sécurité du CDOM 31 traite de toutes formes de violences physiques ou psychologiques : coups, agressions sexuelles, harcèlement, menaces... qu'elles aient lieu dans la famille ou en dehors, dès lorsqu'un médecin en est victime, témoin, confident voire auteur.

Son objectif : aider les soignants à repérer les signes d'alerte, leur donner des outils pour mieux orienter les victimes et fluidifier les relations avec la justice.

Vous trouverez sur notre site internet : le [vade-mecum du CNOM de la réforme de l'article 226-14 du code pénal « Secret médical et violences au sein du couple »](#) et [la convention partenariale relative au signalement par un médecin des personnes victimes de violences conjugales](#) avec les [contacts](#) nécessaires personnalisés de la Haute-Garonne, ainsi que la [présentation faite sur ce sujet aux médecins](#), à Toulouse, le 29 novembre 2022 et à Saint-Gaudens, le 19 avril 2023.

A ce titre, pour toutes les questions sur ces sujets, vous pouvez contacter votre CDOM : [cd.31@ordre.medecin.fr](mailto:cd.31@ordre.medecin.fr)

## Bilan d'activités du CDOM31 2022

J'ai voulu enfin vous transmettre le bilan d'activité 2022 de votre Conseil, témoin d'une activité certaine voire d'une surcharge croissante de gestion de toutes les actions règlementaires.

**Nombre de médecins inscrits au Tableau du CDOM31 au 29/06/2023 : 8191**

Inscriptions en 2022	
Nombre de médecins	400
dont 1ère inscription	236
Nombre des sociétés	77
Docteurs juniors	117
<b>Total</b>	<b>594</b>

<b>Licences de remplacements délivrées</b>	<b>676</b>
<b>Transferts</b>	
Nombre de médecins entrants	151
Nombre de médecins sortants	217
<b>Total</b>	<b>368</b>
<b>Sites multiples d'exercice : nombre de demandes reçues</b>	<b>79</b>
<b>Contrats étudiés</b>	
De remplacement + adjuvat + assistantat	8422
Autres types de contrat	1957
<b>Total</b>	<b>10379</b>
<b>PDSA : nombre de tableaux de gardes reçus</b>	<b>448</b>
<b>Saisies de dossiers - perquisitions</b>	<b>153</b>
<b>SECURITE DES MEDECINS / Agressions</b>	
Nombre de signalements	25
dont agression physiques	9
dont agressions verbales	25
<b>Total</b>	<b>25</b>
<b>Plaintes de médecins suite à vols ou agressions</b>	
Mains courantes	4
Plaintes déposées	2
<b>Courriers</b>	
Arrivés	4416
Départs	1381
<b>Total</b>	<b>5797</b>
<b>PLAINTES DISCIPLINAIRES DEPOSEES</b>	<b>38</b>

Je vous rappelle que les 44 médecins élus restent à l'écoute de chacun d'entre vous. N'hésitez donc pas à nous contacter par mail : [cd.31@ordre.medecin.fr](mailto:cd.31@ordre.medecin.fr).

Bel été et bien confraternellement.

**Professeur Stéphane OUSTRIC**  
Président

**Bulletin de l'Ordre des médecins : BOM numéro 85 : [ici](#).**

**Communiqués :**

Rapport de l'Ordre des médecins - Le CNOM s'inquiète du développement "**Les pratiques de soins non conventionnelles et leurs dérives : état des lieux et propositions d'actions**" : [ici](#).

Le CNOM présente son dispositif "**Vigilance-Violences-Sécurité**" : [ici](#). Nous vous rappelons à ce sujet que la [commission VVS du CDOM31](#) se tient à votre disposition pour toute question relative à ce sujet. N'hésitez donc à nous saisir de toute demande sur [cd.31@ordre.medecin.fr](mailto:cd.31@ordre.medecin.fr).

**[Aux côtés des médecins pour garantir l'accès aux soins - Rapport d'activité 2022 du CNOM : ici](#)**